

## **Il est temps d'écrire une autre histoire que celle qui nous est tracée**

### **Construisons la Sécurité Sociale et Écologique Universelle comme base d'une alternative d'ampleur permettant de rompre avec le système et les logiques qui nous détruisent**

#### **Diapo 1**

Le projet ici présenté est le résultat d'une année de réflexion et d'échange, au sein du groupe Alternatiba Saint-Étienne, initiateur de la campagne nationale « changeons de système 2022 ».

Avec le collectif « plus Jamais ça » Loire, nous avons travaillé avec différents spécialistes des questions abordées, concernant la reconquête et l'élargissement de la Sécu, l'extension des cotisations sociales et le possible recours à la création monétaire.

#### **Diapos 2, 3, 4**

**2** - La Sécurité Sociale et Écologique Universelle telle que nous la présentons, constitue à la fois :

- Un outil de transformation globale, fondé sur la Sécurité Sociale de 1946, permettant de répondre aux besoins essentiels du plus grand nombre, hors course à la croissance et aux profits,
- **3** - Un cadre permettant de structurer le changement d'échelle des initiatives alternatives, du niveau expérimental au niveau macro-économique
- **4 – et** Un projet, capable de dépasser les clivages entre partis de gauche et écologistes, dans la perspective possible d'une union politique et citoyenne, déterminée à relever les défis du XXI<sup>ème</sup> siècle, qui pourrait prendre les rênes des institutions dès 2022

#### **Diapos 5 à 6**

**5** - La Sécurité Sociale et Écologique Universelle se donne pour objectif

- de répondre à l'essentiel des besoins fondamentaux de toutes les personnes vivant sur le territoire national, sans discrimination, hors logique de profit, et avec l'implication collective la plus large
- **6** - d'organiser collectivement, du local au national, la réduction forte et rapide des impacts écologiques dévastateurs, que nos modes de vie ont sur les écosystèmes qui nous font vivre

#### **Diapos 7 à 10**

**7** - Comme la Sécu depuis 1946, la Sécurité Sociale et Écologique est à concevoir comme une institution publique, non-étatique, fonctionnant sous statut privé non lucratif. Dans sa forme actuelle, la sécu a un budget propre, comparable au budget de l'État. Son statut spécifique, non-étatique, lui permet d'échapper aux règles internationales et

européennes interdisant aux États de prendre des mesures contraires au principe de concurrence dite « libre et non faussée » du marché. Nous verrons l'importance que cela peut avoir dans le développement de la Sécurité Sociale et Écologique Universelle.

**8** - Ce système repose sur trois piliers, dépendants les uns des autres dans leur développement :

- **9** - Un socle de droits universels garantis à toutes les personnes résidant le territoire,
- **10** - Une structure démocratique innovante, étendant le système de caisses de Sécu et d'URSSAF, à l'ensemble des secteurs investis, et impliquant le plus grand nombre dans les décisions à prendre face aux urgences de notre temps
- **11** - Un réseau d'économie conventionnée respectant des critères sociaux, écologiques et démocratiques, déterminés collectivement, par les instances démocratiques du système associant les bénéficiaires et les professionnels concernés.

Notons que plus il y aura de secteurs impliqués dans le système de sécurité sociale et écologique universelle, plus les interactions économiques entre les professionnels du réseau pourront être développées. C'est un enjeu important sur lequel nous reviendrons en fin de présentation.

## **Diapos 12 à 15**

**12** - Le socle de droits garantis concerne en premier lieu la santé :

Le système de soins performant qui a été développé en France grâce à la Sécu, est aujourd'hui durement mis à mal. Il s'agit donc de reconquérir la maîtrise de sa reconstruction, de sa gestion et de son développement, en mettant les professionnels et les bénéficiaires au cœur des processus de décision.

- 13** - Par le conventionnement, il s'agit aussi de pouvoir prendre le contrôle de l'industrie pharmaceutique, en la retirant des logiques de profit et en mettant fin aux brevets sur les médicaments
- 14** - Parallèlement, il s'agira de développer les modes de soins alternatifs, non-chimiques, faisant recours aux plantes, aux huiles essentielles, à l'acupuncture, l'homéopathie, l'hypnose et autres méthodes qui ont pu notamment être développés à grande échelle à Cuba en période de blocus économique...
- 15** - Pour aboutir à un ensemble performant, le plus autonome possible par rapport aux logiques de marché, un des objectifs est de développer un service de recherche financé et géré par les instances démocratiques de la Sécurité Sociale et écologique universelle.

## **Diapos 16 à 17**

**16** – Concernant l'alimentation, nous nous appuyons sur le travail de plusieurs années réalisé par les organisations du collectif pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation.

La Sécurité Sociale et Écologique Universelle garantira ainsi à chaque personne, dès la naissance, un accès à une base d'alimentation choisie et de qualité. Un montant mensuel d'achat sera pris en charge concernant les produits provenant des producteurs, transformateurs et distributeurs conventionnés.

Le conventionnement des professionnels sera établi au sein des instances de gestion de la Sécurité Sociale et Écologique, en partant du choix d'alimentation fait par la population, dans le respect des principes communs validés au niveau national.

- 17** – La détermination des besoins et l'organisation du développement des filières sur chaque territoire seront assurées par les instances démocratiques associant les bénéficiaires et les professionnels concernés. La réponse aux besoins passera par une multiplication à grande échelle des installations paysannes, avec une gestion spécifique à mettre en œuvre, concernant l'accès au foncier, comme bien commun au service de l'intérêt général.

### **Diapos 18 à 20**

- 18** – Concernant le logement, il s'agira de garantir un accès à toutes et tous à des logements rénovés et de bonne qualité énergétique,
- 19** – Le système de Sécurité Sociale et Écologique prendra en charge une base de loyer correspondant à une surface minimale d'habitation pour chaque personne. Au-delà de ces surfaces minimales d'habitation garanties, des « cotisations logement » seront mises en place de manière croissante pour les logements plus grand et seront versées au système de Sécurité Sociale et Écologique Universelle.
- 20** – La mise en place de ce droit au logement pour toutes et tous, impliquera spécifiquement le développement d'un vaste parc immobilier locatif à basse consommation énergétique, favorisant les systèmes en gestion coopérative impliquant les habitants, selon des critères définis collectivement par les instances démocratiques concernées.

### **Diapos 21 à 22**

- 21** – De la même manière, la Sécurité Sociale et Écologique prendra en charge une base de consommation par personne en eau et en énergie, en développant l'accès aux énergies d'origine renouvelable et à faible impact écologique. Les consommations dépassant cette base prise en charge, seront soumises à des cotisations croissantes reversées au système de Sécurité Sociale et Écologique.
- 22** – La prise en charge de la base en énergie devra être ajustée à la possibilité d'accès à des logements rénovés basse consommation. La multiplication de ces logements rénovés, autant que la production en énergie renouvelable à faible impact écologique, devra être organisée, accompagnée et contrôlée par les instances démocratiques missionnées pour cela au sein du système, impliquant les ayant-droits et les professionnels conventionnés.

### **Diapos 23 à 25**

- 23-** Concernant le transport, un droit d'accès aux transports en commun sera garanti par la Sécurité Sociale et Écologique. Les instances concernées devront gérer le développement du réseau avec des critères de basse consommation énergétique et de préservation des ressources naturelles, en partenariat avec les collectivités locales et territoriales.

- 24** – Des aides spécifiques seront mises en place pour soutenir le développement des moyens de déplacement à faible impact écologique, notamment le vélo .
- 25** – Grâce au développement important du secteur conventionné, les distances d'approvisionnement et les distances entre logements et lieux de travail seront réduits.

### **Diapos 26 à 27**

- 26** - Le droit garanti à la formation pour toutes et tous sera développé sur deux axes :  
D'une part, la prise en charge de formations choisies par chaque personne en fonction de ses aspirations propres, moyennant des critères de prise en charge définis collectivement au sein des instances de Sécurité Sociale et Écologique concernées,
- 27** - D'autre part, le développement de formations prises en charge concernant les enjeux écologiques et sociaux et les pratiques à développer dans tous les domaines concernés par la Sécurité Sociale et Écologique et ses missions, et par l'extension du secteur conventionné respectant des critères de plus en plus exigeants.

### **Diapos 28 à 29**

- 28** - La Sécurité Sociale et Écologique Universelle garantira à chacune et chacun un revenu satisfaisant et continu sur toute la durée de vie, s'appuyant notamment sur le projet de Sécurité Sociale professionnelle défendu par la CGT
- 29** – Parallèlement, elle garantira un droit au travail choisi et valorisant dans l'ensemble des secteurs conventionnés, à développer pour répondre aux besoins essentiels de toutes et tous, dans une perspective de réduction forte des impacts écologiques et des consommations énergétiques

### **Diapo 30 à 31**

- 30** - La culture est un droit particulier, où l'objectif est surtout de permettre aux artistes de tous secteurs de pouvoir vivre en travaillant, créant et diffusant leurs œuvres en accès libre à toutes et tous.
- 31** - Un secteur artistiques et culturel conventionné pourrait être développé dans cette perspective, avec conventionnement et subventionnement par des instances démocratiques dédiées associant artistes et bénéficiaires de la Sécurité Sociale et Écologique Universelle.

### **Diapo 32**

- 32** - Au delà de la garantie des droits, le développement du réseau économique conventionné sera missionné, financé et accompagné, pour accélérer la mutation écologique nécessaire. Cela concernera en particulier, la sauvegarde et la restauration des écosystèmes, autant qu'il sera possible, la préservation des ressources et la décroissance énergétique pouvant permettre la sortie des énergies fossiles autant que nucléaires.

## Diapos 33 à 36

**33** - L'enjeu démocratique est au cœur du projet de Sécurité Sociale et Écologique universelle. L'innovation concernant les modes de constitution et de fonctionnement des instances assurant l'organisation et la gestion du système sera un gage d'attractivité, devant éviter les pièges de la routine administrative.

**34** - Les différentes instances démocratiques du système devront permettre l'implication du plus grand nombre dans les dynamiques de mutation mises en œuvre dans tous les secteurs concernés.

Les fonctionnements par collèges, répartissant les pouvoirs entre bénéficiaires et professionnels, associant des élus sur mandat révocables, des groupes de bénéficiaires tirés au sort, avec renouvellement régulier des équipes et développement des pratiques de gouvernance partagée, peuvent créer une dynamique collective ouverte, formatrice pour toutes celles et ceux qui seront amené.es à y participer.

**35** - L'objectif est de constituer un système d'organisation et de décision fonctionnant de manière ascendante, du local au national. Dans un cadre commun validé nationalement, la priorité dans les processus de décision sera donnée au niveau local. Les niveaux plus larges géreront uniquement ce qui ne peut pas l'être au niveau local. Des instances spécifiques seront constituées par secteurs d'activité, et des instances transversales garantiront la cohérence de l'ensemble.

**36** - Ces instances auront notamment la responsabilité de définir les critères de conventionnement, les étapes pour y accéder, et de garantir l'adéquation entre les missions à assumer par le secteur conventionné et le développement de celui-ci. Elles géreront les financements et leurs contre-parties. Concernant les salaires, elles définiront avec les professionnels du réseau les besoins en temps de travail et nombre de personnes nécessaire pour remplir leurs objectifs. Elles détermineront les investissements pris en charge par le système de Sécurité Sociale et Écologique.

## Diapos 37 à 39

**37**- Pour pouvoir répondre à l'ensemble des besoins en termes de droits universels et de missions écologiques, il s'agira de développer à échelle macro-économique, avec une rapidité et une forte motivation collective, les différents secteurs conventionnés nécessaires. Ce développement des secteurs conventionnés devra anticiper la mise en place des droits pour toutes et tous.

On peut envisager de commencer prioritairement par le développement de l'agriculture paysanne et de l'alimentation de qualité. Pour autant, l'enjeu écologique et social implique de développer rapidement l'ensemble des secteurs. Nous verrons comment ce développement conjoint de tous les secteurs, pouvant interagir solidairement dans leurs activités, peut être déterminant pour permettre le changement d'échelle nécessaire.

**38** - Grâce au conventionnement, l'objectif est de construire un réseau d'économie alternative d'ampleur répondant aux besoins écologiques et sociaux essentiels. L'un des axes du conventionnement portera sur les modes d'organisation des

structures de production de biens et de services, privilégiant et développant les formes coopératives, hors logiques de profits, où la propriété des outils de travail, du foncier ou du bâti est progressivement transformée en propriété gérée collectivement. Il s'agira de faire ainsi grandir une économie des « communs » gérés démocratiquement au service de l'intérêt général, hors système marchand concurrentiel.

- 39** – Comme pour la sécu aujourd'hui, le réseau conventionné intégrera les services publics concernés. On peut envisager que le re-développement et les modes de gestion de ces services soient mis en phase avec les critères de conventionnement en termes de gouvernance partagée et d'implication des salarié.es et des bénéficiaires dans les processus de décision.
- 40** – Ce réseau de professionnels agissant pour l'intérêt collectif dans une dynamique coopérative et solidaire aura tout intérêt à développer les échanges entre ses membres. Cela pourra être renforcé par la mise en place d'une monnaie propre au système comme nous le verrons plus loin.

## **Diapos 41 à 49**

- 41** – Pour pouvoir mettre en œuvre un tel projet, à l'ampleur souhaité, il faut pouvoir mobiliser des moyens financiers à la hauteur des besoins. Un travail important a été consacré à cette question primordiale. En voici la synthèse.

Comme pour les frais de santé aujourd'hui, la Sécurité Sociale et Écologique Universelle prendra à sa charge les frais correspondant aux prestations fournies par le réseau conventionné.

En fonction des besoins déterminés collectivement entre les instances de gestion du système sécu et les professionnels concernés, l'objectif est de prendre aussi en charge les salaires des personnes travaillant au sein du réseau, et de financer les investissements nécessaires à son développement.

- 42** – Afin d'éviter que les sommes ainsi versées au réseau conventionné, ne partent vers l'économie marchande concurrentielle alors qu'elles pourraient être utilisées au sein du système Sécu, il s'agira de favoriser les échanges entre les membres du réseau de manière solidaire entre eux.

Dans un premier temps, une part importante des besoins de fourniture en biens et services, notamment en terme de matières premières et d'énergie, devra être couverte par les échanges avec le système économique hors conventionnement. Dans une perspective de relocalisation des échanges et de priorisation des activités respectant les critères du conventionnement, l'objectif sera de baisser aussi rapidement que possible la dépendance au système économique concurrentiel majoritairement responsable du désastre écologique en cours.

- 43** – Dans la perspective d'une VI<sup>ème</sup> République Écologique, Sociale et démocratique, l'État aura à sa charge de transformer, de cadrer et d'orienter l'activité du secteur marchand hors conventionnement, à travers les lois et la fiscalité, ainsi qu'avec des aides financières ciblées et conditionnées.

- 44** – En retour du financement de l'accès aux droits, des salaires et des investissements nécessaires, les membres du réseau conventionné s'engageront à reverser une part importante de leur valeur ajoutée sous forme de cotisations sociales propres au réseau.

- 45** – Parallèlement, il s'agira d'augmenter et d'ajuster le montant et les modes de calcul des cotisations sociales collectées au sein du secteur économique concurrentiel par les URSSAF pour financer le système de Sécurité Sociale et Écologique.

Des cotisations spécifiques pourraient être mises en place concernant certains secteurs privilégiés, tels que le secteur bancaire. En effet, depuis la crise de 2008, les grandes banques privées bénéficient d'apports considérables de la part de la Banque Centrale Européenne, sans contre partie sociale ou écologique, et continue de verser des dividendes conséquents à leurs actionnaires.

- 46** – En phase de lancement, dans un contexte politique favorable, une part des impôts et taxes collectés par l'État pourrait permettre de subventionner le développement du système de Sécurité Sociale et Écologique. Notons cependant que le financement de la Sécu par les impôts est depuis plusieurs années utilisé pour mettre la sécu sous tutelle de l'État. Le financement par l'État du système Sécu n'est donc pas une option à conserver dans la durée.

- 47** – Tenant compte des milliards d'euros mis en circulation par la Banque Centrale Européenne pour sauver l'économie en situation de pandémie, plusieurs économistes défendent la nécessité d'une modification des traités européens, qui pourrait notamment permettre l'effacement des dettes publiques en contre partie d'investissements massifs pour lutter contre le réchauffement climatique. La BCE pourrait aussi émettre une monnaie écologique sans dette pour financer la mutation écologique nécessaire. Dans un tel contexte, il serait logique de revendiquer l'attribution, au niveau national, d'une partie importante de ces apports au bénéfice du système de Sécurité Sociale et Écologique.

- 48** – Sans attendre un tel renversement de dogmes, nous souhaitons ouvrir des perspectives de développement rapide pour le système de Sécurité Sociale et Écologique. Nous proposons donc de mettre en œuvre un système de monnaie de type « Crédit Mutualisé » ou Barter en anglais, s'inspirant de ce qui été réalisé par les PME suisses en 1934 pour faire face à la crise financière de 1929. Le WIR suisse fonctionne encore aujourd'hui avec un réseau de 60000 entreprises.

D'autres systèmes Barter se sont développés et fonctionnent aujourd'hui aux États-Unis et en Europe.

Le fonctionnement de cette quasi-monnaie est simple. Il repose sur la possibilité d'avoir des comptes négatifs pour les entreprises qui se fournissent en biens et services auprès des autres acteurs du réseau. En contre-partie, les fournisseurs de biens et de service voient leurs comptes crédités en positif. La somme cumulée des débits et des crédits à l'échelle de l'ensemble du réseau reste égale à zéro.

Il n'y a donc pas besoin d'avoir une réserve monétaire préalable pour pouvoir échanger et se développer. Il n'y a pas non plus de dette à rembourser, ni d'intérêt à payer. Il s'agit d'un système fondé sur la confiance et la solidarité entre les membres. Les membres définissent entre eux les règles permettant de gérer leur système de manière fiable.

On peut ainsi envisager de créer une monnaie « Barter Sécu » utilisable uniquement entre les membres du réseau conventionné et avec les caisses de Sécurité Sociale et Écologique. Cette monnaie aurait une valeur d'échange équivalente à l'euro pour facilité d'usage, sans être convertible.

Les « caisses de Sécu » pourraient ainsi financer en « Barter Sécu » les droits, les salaires et les investissements conventionnés, pour partie et de manière croissante en fonction du développement du réseau.

En retour, les cotisations sociales versées par le réseau conventionné à la Sécurité Sociale et Écologique Universelle pourraient être payées en « Barter Sécu ».

**49** – Sans entrer dans les détails, ce « Barter Sécu » pourrait fonctionner sous forme de cryptomonnaie, et être associé à un autre système de monnaie complémentaire nationale.

Il s'agira de dédier les euros collectés via les cotisations sociales, aux financements ne pouvant être utilisés au sein du réseau conventionné. L'ensemble de ce qui pourra être fourni et échangé au sein du réseau lui-même sera progressivement financé en Barter Sécu et monnaie complémentaire.

Envisagé à grande échelle, s'ajoutant à une valorisation du système de cotisations sociales portant sur l'ensemble de l'économie nationale, ce système de « Barter Sécu » pourrait répondre aux besoins de financement de la Sécurité Sociale et Écologique Universelle, à la hauteur des nécessités et des défis auxquels nous devons, et allons devoir faire face, collectivement dans les prochaines décennies.